

*Le désir irrésistible d'une
vie pleine d'abnégation*

Ce livre est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, créée par M.-G. Micherth, qui compte plus de 3 500 titres à ce jour. « La pensée de réédifier pour quelques instants l'un des monastères les plus célèbres, serait-elle une témérité ? Ces cloîtres, que la foi, le dégoût des choses terrestres, le besoin de solitude et le désir irrésistible d'une vie pleine d'abnégation élevèrent aux premiers jours du douzième siècle, n'auraient-ils rien à nous apprendre ? Ce passé serait-il donc dénué d'intérêt pour nous ; et la plus remarquable des institutions qu'il produisit, comme expression fidèle des préoccupations d'une société que dominaient impérieusement les croyances religieuses, ne méritait-elle que le dédain ou l'oubli ? Nous

Bientôt réédité

L'abbaye de Pontigny

par le baron Chaillou des Barres

Inspecteur des
monuments historiques

Claude-Étienne Chaillou des Barres est né le 6 février 1784 au château de Sauvages, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), d'un père conseiller du roi. Après ses études à Paris, il devient auditeur au Conseil d'État en 1805. À la suite de l'invasion de la Prusse, il est envoyé en 1806 à Glogów, dans le cadre du traité de la Confédération du Rhin, en tant qu'intendant de la Basse-Silésie. Malade, il rentre en France. Il est nommé auditeur à la Direction Générale des Ponts et Chaussées, puis préfet de l'Ardèche. Il crée alors des routes départementales, fait construire le palais de justice et de nouvelles prisons moins insalubres.

Révoqué lors de la Première Restauration, il devient préfet de la Creuse durant les Cent-Jours, puis se retire au château des Barres à Sainpuits, lorsqu'il est de nouveau destitué sous la Seconde Restauration. Il entreprend de grands travaux dans la demeure familiale et occupe plusieurs fonctions publiques telles que celles de maire de Sainpuits et conseiller général de l'Yonne. Il fonde le journal *Mémorial de l'Yonne* qui paraîtra pendant trois années. Inspecteur des monuments historiques du département, il publie plusieurs monographies sur le département. En 1847, il devient cofondateur et premier président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Peu avant sa mort, survenue le 22 août 1857, à Paris, il fonde également la Société centrale d'agriculture.



hésitons à le penser. Il nous semble, au contraire, que cette étude de nos fondations monastiques peut offrir des révélations curieuses. Plus notre civilisation actuelle nous sépare de ces temps ténébreux, plus aussi, peut-être, le tableau de leurs mœurs est digne de fixer notre attention. (...) En se plaçant au point de vue philosophique, on comprend bien vite que les institutions, pour être appréciées et jugées avec équité, ne sauraient être isolées du caractère de l'esprit humain à une époque donnée. Toute institution correspond à un besoin général, à une sorte d'instinct universel. »

Thomas Becket

Dans la première partie, l'auteur raconte le développement des ordres religieux, la fondation de l'abbaye de Pontigny en 1114, la construction de la première église et l'établissement de la grande charte de charité des maisons de l'ordre de Cîteaux. Il évoque la filiation de l'abbaye sous Hugues de Maçon, les bienfaiteurs, la nouvelle église. Les chapitres suivants sont consacrés à Thomas Becket. L'ouvrage se poursuit avec l'accroissement de l'abbaye et ses filiations en Europe ; puis la visite et l'inhumation de la reine Adèle. C.E. Chaillou des Barres relate les différends entre Etienne Langton et Jean sans Terre, ainsi que la vie de saint Edme. Dans la deuxième partie, il évoque la physionomie du pays avant la fondation de l'abbaye et son influence ; le droit de garde et d'avouerie des comtes de Tonnerre, l'affranchissement des serfs de Montigny et de Venouse au XIV^e siècle ; la guerre des Anglais et la détresse de l'abbaye ; les pèlerinages de Louis XI à Pontigny. Il rappelle la dévastation de l'abbaye par le seigneur de Ligny en 1528 ; puis sa ruine par les huguenots en 1568 et la fuite des moines ; sa restauration ; l'abbé Charles de Boucherat et le budget de l'abbaye au XVII^e siècle. L'auteur décrit le chœur boisé de l'église, les riches sculptures des stalles, les orgues, les travaux entrepris par l'abbé Grillot et le palais abbatial devenu le rendez-vous de la bonne compagnie. Il évoque l'enterrement de Voltaire à Scellières, la suppression des établissements religieux par décret, la situation financière de Pontigny en 1790, la vente des bâtiments, la visite de Mgr Wiseman au tombeau de saint Edme (1842) et l'acquisition des bâtiments par l'archevêque de Sens. En appendice, il donne notamment la liste des monastères dépendants et des personnages illustres inhumés à Pontigny.

**MONOGRAPHIES DES VILLES
ET VILLAGES DE FRANCE**

**UNE COLLECTION UNIQUE
EN FRANCE DE 3 500 TITRES**

**50 TITRES SUR
L'YONNE**

**Renseignements au
03 23 20 32 19**

L'ABBAYE DE PONTIGNY

Lorsque le vénérable abbé Etienne Harding envisagea de céder au vœu d'Hildebert, prêtre du diocèse d'Auxerre, d'établir une abbaye, la plaine nommée Pontigny était inculte mais elle portait dans son sein les éléments de sa fertilité. Au fond de la vallée baignée par le Serain, le paysage était riant, le sol promettait de devenir fécond sous la bêche laborieuse des hôtes qui allaient s'y fixer. Hildebert y avait construit une métairie qu'il donna ainsi que la terre au milieu de laquelle elle était bâtie. L'évêque d'Auxerre applaudit à cette fondation et Guillaume III, comte de cette ville, de Nevers et de Tonnerre, lui promit appui et protection. L'abbaye bénéficia de plus de trois cents donations. Beaucoup d'entre elles n'eurent pour motif et condition que le vœu de reposer dans ce lieu où la prière était, pour ainsi dire, non interrompue. Cette ambition grandit d'autant plus que l'église accueillit la sépulture de plusieurs personnages illustres. Les donations cessèrent au XIV^e siècle lorsque l'usage d'y enterrer les personnes étrangères au monastère fut aboli. Parallèlement, la renommée de Pontigny fut consolidée par la présence des trois prélats les plus illustres qui s'assirent sur le siège de Cantorbéry. Le premier fut Thomas Becket qui, banni par Henri II d'Angleterre, y trouva asile durant deux ans. Louis VII, puis Philippe Auguste visitèrent l'abbaye et concédèrent aux moines des chartes qui assuraient leur protection contre la convoitise des seigneurs voisins ou qui leur octroyaient de nouvelles libéralités. Il était alors interdit de laisser pénétrer les femmes à l'intérieur des monastères. L'abbé Jean fut fortement blâmé dans le chapitre général de 1205 parce qu'il avait autorisé la reine Adèle, fille du comte de Champagne et femme de Louis VII, ainsi que d'autres dames de la cour, à entrer pour écouter un sermon et assister à une procession dans le cloître. Les évêques intervinrent en faveur de l'abbé qui ne fut condamné qu'à une interdiction temporaire et six jours de pénitence. Par une bulle d'Innocent III, la reine put cependant plus tard reposer en paix dans le sanctuaire élevé par la munificence de son père. Le 9 juin 1247, la famille royale avec à sa tête saint Louis, tous les nobles d'alentour et les ecclésiastiques de tous les rangs assistèrent à la translation du corps d'Edme Rich, ancien archevêque de Cantorbéry, mort six ans auparavant et canonisé par Rome. De nouveaux liens qui se traduisent en actes de générosités pour l'abbaye s'établirent entre l'Angleterre et Pontigny. Ils persistèrent jusqu'en 1532.

Réédition de *L'abbaye de Pontigny*, extrait de *l'Annuaire de l'Yonne* paru en 1844.
Réf. 2002-3521 Format : 14 x 20. 270 pages. Prix : 35 € Parution : février 2019

Vite, commandez dès aujourd'hui cet ouvrage (attention tirage limité) à l'aide du bulletin ci-dessous ou

XXXXX

Retrouvez
**LE LIVRE
D'HISTOIRE**
sur Internet...
www.histoire-locale.fr

*Bulletin
de
souscription*

Le Livre d'histoire

à retourner à : 17, rue de la Citadelle
02250 Autremencourt
Tél. 03 23 20 32 19



Parution février 2019
2002-3521

Nom

Adresse

Mail

JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT

Par chèque bancaire Par C.C.P. Par mandat Par carte bancaire

Notez les 3 derniers chiffres
du n° situé au verso de
votre carte bancaire.

Expirante :

Téléphone (obligatoire) :

Signature (obligatoire):

Date:/.../201..

Je commande « L'ABBAYE DE PONTIGNY » :

ex. au prix de 35 €

FRAIS DE PORT : 1 ex. 5.50 € - 2 ex. 7 € - 3 ex. 8 €.....

Je souhaite recevoir votre catalogue général 2019 (438 pages)

3 520 titres disponibles - 30 000 villages traités (10 € de participation aux frais).....

Fait à....., le.....

TOTAL :

TIRAGE LIMITÉ ET NUMÉROTÉ

MERCI POUR VOTRE COMMANDE

Règlement par chèque postal ou bancaire, mandat, à effectuer au nom de : Le Livre d'histoire.